

RÈGLES DE SÉJOUR AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT AVEC ANIMAUX DE COMPAGNIE

Au Sofitel Barcelona Skipper, nous nous réjouissons de recevoir votre animal de compagnie. Veuillez s'il vous plaît, lire attentivement les règles établies pour profiter au maximum de votre séjour.

Le séjour d'un animal domestique dans l'établissement doit être communiqué au moment de la réservation.

Les animaux autorisés pendant votre séjour sont un chien ou un chat domestique par chambre, ne pesant pas plus de 8 kg.

- 2. Le coût du séjour de l'animal est de 50,00€ par nuit.
- 3. Le client déclare que son animal a toutes les vaccinations obligatoires sur le territoire espagnol et qu'il répond aux exigences de la réglementation applicable en Catalogne, même si son lieu d'origine n'est pas l'Espagne.
- 4. Une laisse ou un sac de transport doit toujours être utilisé dans tous les espaces de l'établissement.
- 5. L'accès des animaux de compagnie à tous les espaces de restauration, gymnases et piscines de l'établissement est interdit, à l'exception des chiens d'assistance qui doivent porter un collier et être tenus en laisse ; Les chiens-guides doivent également porter un harnais.
- 6. Le client sera responsable de tous les dommages causés par l'animal au sein de l'établissement, des frais de nettoyage supplémentaires pouvant survenir lors du séjour, ce pourquoi il est obligatoire de fournir une carte crédit à l'arrivée pour faire un dépôt de garantie et laisser un numéro de contact.
- 7. L'établissement est exonéré de toute responsabilité subsidiaire en ce qui concerne les dommages, pertes et inconvénients causés par l'animal aux autres personnes, et autres biens en général.
- 8. Les propriétaires ou les accompagnateurs de l'animal sont responsables de le maintenir dans de bonnes conditions hygiéniques et sanitaires et de s'assurer qu'il n'interrompt pas la tranquillité des autres clients.
- 9. Il est interdit de laisser les animaux seuls dans la chambre ou à l'intérieur du véhicule stationné au parking. Dans la chambre, il est interdit de les laver dans la salle de bain et d'utiliser les serviettes. L'animal ne peut pas utiliser la literie, les fauteuils ou tout autre élément mobilier de la chambre.
- 10. Les animaux doivent être tenus en laisse au cas où le personnel de l'établissement entrerait dans la chambre.
- 11. L'établissement se réserve le droit d'admettre des animaux susceptibles d'affecter le séjour des autres clients. En cas de non-respect de l'une des règles ci-dessus, la direction de l'établissement se réserve le droit d'annuler la réservation et d'annuler le séjour à l'établissement.

